



Appel à consultance

Évaluation mi-parcours du projet Amélioration de l'accès à la justice dans la région des Grands Lacs, « Uhaki bila mipaka »

1. CONTEXTE

Période évaluée : 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2024

Période de l'évaluation : janvier à avril 2025

Intitulé du projet : Amélioration de l'accès à la justice dans la région des Grands Lacs/ Uhaki Bila Mipaka (AtJ dans son abréviation en anglais)

Zones d'intervention du projet : République Démocratique du Congo (RDC) au tour de 5 points frontaliers avec le Rwanda (Petite et grande Barrières à Goma, Ruzizi 1 et Ruzizi 2 à Bukavu et Kamanyola) ; au Rwanda au tour de 5 points frontaliers avec la RD Congo (La corniche border post et poids lourd border post à Rubavu, Rusizi 1 et Rusizi 2 à Kamembe et Bugarama)

Durée du projet : 4 ans (1^{er} décembre 2022 – 30 novembre 2026)

Le contexte actuel dans la région des Grands Lacs est globalement dominé par les échanges transfrontaliers socioéconomiques entre les populations du Rwanda et de la République Démocratique du Congo.

Les deux frontières constituent en même temps d'une part des opportunités renforçant la cohésion entre les deux nations et d'autre part des lieux où les populations usagères des frontières font face à des défis majeurs d'accès à la justice dans le cadre de leurs activités au quotidien.

Les résultats des multiples consultations avec les populations, usagers des frontières montrent que les populations transfrontalières à la recherche de la survie sont exposées par diverses formes de criminalité transfrontalières notamment la gestion et le trafic illicites des ressources naturelles, les violations des droits humains, y compris les trafics des migrants, etc.

Le faible accès à la justice par des personnes-victimes de certains dommages est à la base de plusieurs conséquences dont la crise de confiance entre les justiciables et les acteurs de la justice, le recours aux solutions criminelles (comme la vengeance privée) dont les effets sont vraiment néfastes sur la promotion de la paix et le développement de la région de Grand Lacs.

Depuis le mois de décembre 2022, un consortium de trois organisations, International Alert (lead), Pole Institute et iPeace, met en œuvre le projet « Amélioration de l'accès à la justice dans la région des Grands Lacs », qui vise à contribuer à améliorer l'accès à la justice pour réduire les tensions et renforcer la stabilité dans la région des Grands Lacs..

Le projet AtJ est mis en œuvre en République Démocratique du Congo (RDC) autour de 5 points frontaliers avec le Rwanda (Petite et grande Barrières à Goma, Ruzizi 1 et Ruzizi 2 à Bukavu et Kamanyola) ; et au Rwanda autour de 5 points frontaliers avec la RD Congo (La corniche border post et poids lourd border post à Rubavu, Rusizi 1 et Rusizi 2 à Kamembe et Bugarama), avec le financement du Ministère du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement du Royaume des Pays-Bas pour une durée de quatre ans.

Le projet est en train de fournir un appui direct aux différentes parties prenantes notamment les communautés vivant dans les zones transfrontalières, les organisations de la société civile et les institutions étatiques qui sont soit directement impliqués dans la gouvernance, la distribution et la promotion de la justice, soit impactés par la question de l'accès à la justice.

Cette évaluation à mi-parcours est prévue à la fin de la deuxième année de mise en œuvre du projet et elle s'inscrit dans la perspective d'examiner les progrès engrangés et de prendre connaissance du changement atteint jusque-là par le projet en vue d'un apprentissage permettant de contribuer à la consolidation de la paix dans la région de Grand-Lacs, de dégager les leçons apprises et de relever les défis pouvant entraver la bonne réalisation des résultats du projet.

Cette évaluation sera effectuée au niveau externe par un/e consultant/e ou un cabinet de consultance indépendant, qui travaillera sous le lead des équipes MEAL du consortium AtJ, en liaison avec la coordination du consortium, afin de s'assurer de la qualité des données et du rapport qui sera produits.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Le but de l'évaluation à mi-parcours est de déterminer les progrès accomplis en matière de réalisation des résultats attendus du projet *Uhaki Bila Mipaka* pendant les deux premières années de mise en œuvre (de décembre 2022 à novembre 2024) et d'identifier les mesures correctives, si nécessaire.

Cette évaluation à mi-parcours va notamment permettre de :

- Apprécier les critères dont la pertinence, l'efficacité, cohérence, l'efficience, et la durabilité du projet AtJ. En plus de ces critères, l'évaluation appréciera également le critère d'intégration de questions de genre, de localisation et de coopération.
- Analyser l'efficacité de la mise en œuvre et des accords de partenariat entre les membres du consortium AtJ.
- Apprécier les progrès engrangés en identifiant notamment les succès, opportunités, défis et risques aux fins d'identifier les leçons apprises au sujet de la conception, de la mise en œuvre, la coordination et de la gestion du projet.
- Effectuer une analyse des approches clés du projet en soulignant notamment les réalisations techniques et les leçons apprises.
- Proposer des corrections et/ou des ajustements à mi-parcours au plan de travail, si nécessaire, à prendre en compte dans la période restante du projet ou dans un autre probable projet /intervention d'accès à la justice

De manière spécifique les thèmes ci-après seront abordés :

Redevabilité : L'évaluation analysera et rendra des comptes sur la performance et les résultats atteints au stade actuel du projet :

- Evaluer l'intervention du projet *Uhaki Bila Mipaka* en respectant les principes OCDE (les détails des questions pour chaque critère sont repris dans la section 4 des présents TdRs)

- Vérifier les modalités de connaissances sur les droits et l'accès gratuit et rapide des communautés vivant dans les zones cibles aux services d'aide juridique afin de prévenir l'escalade des conflits dans la région des grands lacs
- Évaluer le degré de réalisation des indicateurs du cadre de résultats : une étude de base a été menée au début du projet et une enquête annuelle pour les deux dernières années vient d'être finalisée à l'issue de laquelle la comparaison du progrès des indicateurs par rapport aux données de référence est possible.

Participation : L'évaluation cherchera à analyser la manière dont les parties prenantes au projet, entre autres les structures communautaires, les officiels, les bénéficiaires des cliniques juridiques, etc sont impliqués dans la mise en œuvre du projet. Et comment cette implication facilite l'atteinte ou non des résultats.

Apprentissage : L'évaluation déterminera les raisons pour lesquelles certains résultats sont survenus ou non, afin de tirer des leçons, des meilleures pratiques et des indications pour apprendre. Elle fournira des conclusions qui reposent sur des preuves solides à même d'éclairer le processus de décisions opérationnelles. Les observations seront diffusées de façon active et les leçons seront incorporées dans les systèmes de partage des leçons appropriées dans la suite du projet :

- Capturer les leçons et les bonnes pratiques existant pouvant alimenter les recommandations et le processus de planification
- Analyser les forces et faiblesses, les meilleures pratiques de l'intervention et des problèmes critiques identifiés
- Affiner les recommandations sur la logique d'intervention du projet Uhaki Bila Mipaka et le cas échéant de proposition de programmation concernant les principales parties prenantes au projet.

3. PORTÉE

Période : cette évaluation mi-parcours couvre la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2024

Couverture géographique : l'évaluation va s'effectuer dans toutes les zones de mises en œuvre du projet - au tour de 5 points frontaliers avec le Rwanda (Petite et grande Barrières à Goma, Ruzizi 1 et Ruzizi 2 à Bukavu et Kamanyola) ; au Rwanda au tour de 5 points frontaliers avec la RD Congo (La corniche border post et poids lourd border post à Rubavu, Rusizi 1 et Rusizi 2 à Kamembe et Bugarama).

Bénéficiaires directs du projet : les bénéficiaires des cliniques juridiques, les membres des structures communautaires appuyées par le projet, les officiels des frontières, les autorités judiciaires et les autorités locales (Maires, bourgmestre, administrateurs des territoires, chefs des groupements, etc).

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET QUESTIONS CLÉS

Pertinence

- Les objectifs du projet Uhaki Bila Mipaka sont-ils toujours valables et fondés ?
- Les activités mises en œuvre permettent-elles d'atteindre les résultats et objectifs attendus ?

- Les activités et les produits du projet sont-ils bien adaptés à l'impact et aux effets recherchés ?
- Est-ce qu'il y avait des risques majeurs qui n'étaient pas pris en compte par l'équipe du projet durant la période écoulée ?
- Le projet était-il pertinent au regard du contexte politique transfrontalier entre la RDC (Goma, Bukavu et Kamanyola) et le Rwanda (Rubavu, Rusizi 1 et 2) ?
- Le projet répond-t-il aux besoins des groupes cibles ¹ ?
- Le projet était-il aligné avec des interventions des autres organisations nationales et internationales travaillant sur les questions transfrontalières ?

Efficacité

- Dans quelle mesure le projet tend vers les objectifs visés ? Ces objectifs sont-ils susceptibles d'être atteints d'ici la fin du projet ?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont semblé conduire vers l'atteinte des objectifs visés ?
- Quelle est la valeur ajoutée du projet à son stade actuel de mise en œuvre ?
- Les approches et les méthodologies de mise en œuvre du projet sont-elles efficaces ? Est-ce qu'il y a des liens entre ces approches et les résultats du projet ?
- Quels sont les résultats obtenus à travers les efforts des plaidoyers menés à Kinshasa, Kigali et Goma ? Quels sujets semblent avoir plus de succès que d'autres, et pourquoi ? Quelles recommandations spécifiques faut-il adresser au consortium et au bailleur de fonds ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il pu obtenir des résultats au niveau régional (l'université des grandes vacances, formation des étudiants, etc.), en naviguant dans le contexte politique et sécuritaire actuel ? Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à s'adapter à ces questions ? Quels conseils le projet peut-il prendre en compte dans son approche régionale et dans la manière d'impliquer les gouvernements ?

Efficience

- Les activités sont-elles efficaces par rapport à leur coût ?
- Les objectifs atteints au stade actuel du projet sont-ils raisonnables ?
- Le projet est-il exécuté de la manière la plus efficiente comparativement aux autres approches possibles ?
- Les moyens disponibles (ressources humaines, matérielles et financières) ont-ils été gérés rationnellement pour l'atteinte des résultats durant la période écoulée ?

Durabilité

- Dans quelle mesure les résultats positifs du projet ont-ils ou vont-ils durer après la fin du projet ?
- Dans quelle mesure les différentes structures communautaires/ espaces de dialogue mises en place ou redynamisées par le projet vont-ils durer après la fin du projet ?
- Toutes les parties prenantes clés continuent-elles de faire preuve d'un engagement efficace (appropriation) ?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont déterminé la viabilité ou la non-viabilité du projet au stade actuel ?

¹ Les acteurs de la justice, les autorités administratives et locales, les membres des organisations de la société civile, les personnes en situation de vulnérabilité, les demandeurs d'asiles, les réfugiés, les travailleurs migrants, les détenus et les étrangers en situation d'irrégularité.

Partenariat, localisation et coopération²

- Dans quelle mesure la collaboration du projet et les partenaires externes ont-ils été recherchés et établis ? Dans quelle mesure des synergies ont-elles été créées ?
- Dans quelle mesure la collaboration entre les membres du consortium a-t-elle été efficace durant la période écoulée ?
- Quel était le niveau d'intégration et de participation des bénéficiaires/participants dans la mise en œuvre du projet et la réalisation des résultats durant la période écoulée ?
- Dans quelle mesure les membres du consortium ont-ils appris et échangé entre eux ?
- Dans quelle mesure le projet intègre l'approche « Localisation » dans la mise en œuvre ?

Intégration du genre

- Dans quelle mesure le projet intègre l'approche genre dans la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure l'appui juridique est sensible au genre ?

5. LIVRABLES, CALENDRIER ET DUREE DE L'EVALUATION

Il est prévu que l'évaluation ait lieu entre janvier et avril 2025. Elle devrait durer autour de 60 jours. Le calendrier précis fera l'objet d'une discussion et d'un accord avec le/la consultant/e ou cabinet de consultance, mais nous envisageons un calendrier de travail calé sur les dates et livrables suivants :

Livrables	Dates limites
Publication des TdRs	18 décembre 2024 au 14 janvier 2025
Recrutement et contractualisation	15 au 31 Janvier 2025
Plan de travail d'évaluation et plan de diffusion (à développer et à livrer au cours de la phase de préparation)	2 février 2025
Note méthodologique, outils de collecte des données et d'analyse (questionnaire, etc.), nécessaires pour une approbation par le Consortium	9 février 2025
Draft du rapport	31 mars 2025
Rapport final	20 avril 2025
Rapport de synthèse	20 avril 2025

Il convient de noter que l'équipe du Consortium AtJ examinera et réagira au projet de rapport dans les jours convenus dans le plan de travail. Le/a consultant/e modifiera le projet de rapport en fonction de ces commentaires et le rapport final devra les intégrer dans leur totalité.

Le corps principal du rapport, au format Word, qui sera produit en français et en anglais, doit compter maximum 30 pages (hormis les annexes/pièces jointes) et doit inclure les éléments suivants :

- Résumé des résultats clés de l'évaluation
- Table des matières
- Note de synthèse
- Introduction
- Liste des acronymes
- Contexte (description du projet et les zones d'intervention)
- Objectifs de l'évaluation mi-parcours

² NB: Alert va disponibiliser le rapport d'une réflexion que nous avons eu en consortium avec le bailleur sur les questions de localisation

- Méthodologie et limites
- Résultats principaux et analyse, répondant clairement aux critères d'évaluation et se référant aux indicateurs clés du projet
- Matrice de suivi et d'évaluation du projet mise à jour et un résumé de l'état de chaque indicateur au stade actuel du projet ;
- Analyse des risques et des vulnérabilités qui sont importants à prendre en compte au cours de la période restante du projet. Proposer des stratégies pour atténuer ces risques et tirer des leçons à cet égard ;
- Analyse des opportunités pour le renforcement de l'impact du projet qui peuvent être utilisés pour développer les projets au futur et pour les raisons de plaidoyer ;
- Conclusions et recommandations
- Annexes :
 - Termes de référence de l'évaluation
 - Calendrier des réunions
 - Outils utilisés dans l'évaluation (guides concernant les questions à poser, questionnaires, grilles d'observation)
 - Liste des documents consultés
 - Cadre logique mis à jour du projet récapitulant l'accomplissement des résultats et les indicateurs de performance

6. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION MI-PAROURS

La méthodologie de l'évaluation sera proposée par le consultant dans sa proposition technique, elle devra être sensible au contexte, au conflit et au genre. Elle sera présentée aux organisations membres du consortium Accès à la Justice pour avis favorable avant sa validation par le consortium et avant le début de la conduite de la consultance. Généralement, le/a consultant/e doit croiser les approches quantitative et qualitative et répondre aux différentes questions d'évaluation susmentionnées. La méthodologie devra clairement expliquer la manière dont toute la mission ainsi que les produits attendus est sensible au genre, aux conflits et au contexte.

La méthodologie ainsi que les différents outils de collecte des données seront approuvées par l'équipe du Consortium AtJ avant de lancer les activités proprement dites de l'évaluation à mi-parcours.

Cette évaluation inclura les étapes suivantes :

1. Préparation

Les documents clés du projet seront remis au/à la consultant/e pour exploitation (documents officiels du projet, rapports de l'étude de base, le rapport de l'enquête annuelle pour les 2 premières années, les rapports de mise en œuvre du projet, le cadre de résultats, le cadre M&E à jour, ainsi que tous les autres documents d'orientation nécessaires).

Ainsi, le/a consultant/e aura pour tâche de :

- Procéder à une revue de la documentation ;
- Produire une analyse actualisée du contexte de mise en œuvre du projet ;
- Préparer un plan de travail de l'évaluation, conjointement avec l'équipe du projet ;

- Finaliser la méthodologie de l'évaluation et l'élaboration des outils de collecte des données, y compris une liste des contacts et des personnes qui seront impliquées dans la collecte des données par site du projet ;
- Coordonner le programme d'invitations et des prises des contacts avec les informateurs clés avec l'appui de l'équipe du projet Accès à la justice.

2. Travail sur terrain

Le travail sur terrain aura lieu dans tous les sites du projet, sous le lead du/de la consultant/e. Pendant ce travail sur le terrain et avec le soutien de l'équipe du projet membre du consortium Accès à la justice et des partenaires de la société civile, le/a consultant/e devra :

- Recruter localement les collecteurs des données et les former. La formation devrait porter sur l'approche méthodologique qui sera utilisée, ainsi que sur les outils de collecte des données. En cas d'impossibilité de recruter les collecteurs des données, Alert pourrait rendre disponible au cabinet/consultant/e sa base de données des personnes qualifiées pour la collecte des données dans les différents sites de mise en œuvre du projet.
- Tester les outils de collecte des données sur le terrain avec les différents groupes cibles à travers une enquête pilote ou pré-enquête.
- Conduire la collecte des données.

3. Analyse et traitement des données

Tout comme la collecte, l'encodage et le traitement des données relèveront de la responsabilité du cabinet ou du/de la consultant/e recruté pour cette évaluation mi-parcours. L'analyse et traitement des données devraient également inclure une analyse des contradictions éventuelles entre les données qualitatives et quantitatives collectées. On s'attend à ce que toutes les données soient triangulées et, si de telles contradictions apparaissent, elles sont explorées et des hypothèses sont présentées quant aux raisons pour lesquelles de telles contradictions pourraient exister.

Le/a consultant/e devra prendre en considération les séries de commentaires de l'équipe du projet. Des moyens créatifs de présenter les résultats seraient encouragés. Le/a consultant/e prendra soin de développer et documenter les bases des données avec tout le professionnalisme requis, International Alert fera requête au consultant de partager ces bases des données en bonne et due forme pendant ou après la consultance.

L'équipe du projet Accès à la justice accompagnera le/a consultant/e tout au long de la mise en œuvre de toutes ces tâches sans entacher à son indépendance et son objectivité.

Le/a consultant/e sera supervisé/e par le gestionnaire de la conception, suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage d'Alert-RDC

4. Restitution

A l'issue des travaux de collectes des données sur le terrain, analyse et traitement de ces données et avant la soumission du projet de rapport d'évaluation mi-parcours de projet Accès à la Justice, le/a consultant/a assurera notamment les tâches suivantes :

- Préparer une présentation résumant les résultats provisoires, constations et recommandations de la mission de consultance qu'il devra partager avec les équipes du consortium et l'équipe MEAL d'Alert
- Diriger un atelier de restitution des résultats provisoires, constations et recommandations de la mission de consultance avec les principales parties prenantes afin qu'elles présentent leurs observations, conclusions et recommandations initiales.

5. Elaboration du projet de rapport

Le rapport sera produit par le consultant et sera révisé par l'équipe M&E, les représentants de chaque membre du consortium, le CoP, et la direction des programmes d'Alert. Les commentaires seront compilés par le point focal de l'équipe MEAL et envoyés au consultant pour prise en compte dans une version améliorée du rapport d'évaluation mi-parcours du projet AtJ.

6. Développement du rapport final de l'évaluation mi-parcours

Un rapport final prenant en compte les observations et commentaires du consortium AtJ sera développé par le cabinet /consultant/e. Le rapport devra répondre aux normes techniques de rapportage, il sera notamment rédigé en langage clair, précis et concis avec d'au plus 30 pages, les informations détaillées nécessaires au rapport peuvent être reprises dans les annexes. Le rapport devra ressortir clairement la performance du projet, y compris les données quantitatives sur les indicateurs ainsi que les analyses qualitatives et contextuelle pour chaque indicateur concerné par la midline. Ce rapport final et les annexes développés en bonne et due forme seront soumis au consortium AtJ qui l'exploitera et le validera dans les meilleurs délais convenus. La validation du rapport final de l'évaluation mi-parcours du projet AtJ sera faite par écrit moyennant un email ou une lettre qui sera envoyée au/à la consultant/e ou au cabinet concerné. **Le rapport sera produit en anglais.**

7. Capitalisation, apprentissage et éventuel réajustement des stratégies de mise en œuvre du projet

AtJ est un projet pilote pour Alert dans ce domaine dans la région des grands Lacs. Le moment d'évaluation mi-parcours sera mis à concours pour plus d'apprentissage mutuel sur base des résultats et recommandations qui en découleront. Après la validation du rapport final, le consortium ATJ et département de MEAL d'Alert organiseront une série d'activités techniques permettant de faire connaître les résultats de l'évaluation, de les capitaliser et d'en tirer les enseignements et leçons apprises pour les parties prenantes :

- Avec le bailleur de fonds, le consortium AtJ organisera une session de débriefing au cours de laquelle, le consultant partagera les résultats et les recommandations clés de l'évaluation mi-parcours, les feedbacks du bailleurs serviront dans le re-ajustage, apprentissage et capitalisation qui vont découler de ce processus de l'évaluation,
- Pour le consortium AtJ: un atelier d'apprentissage sera organisé avec les partenaires en vue de partager des recommandations de l'évaluation qui seront discutées pour déterminer les composantes et les stratégies du projet qui nécessitent un ajustement ou une réadaptation pour que le projet atteigne ses objectifs.
- Avec les Gestionnaires du projet et les managements du consortium AtJ, une session sera organisée pour communiquer les prochaines étapes convenues dans le but d'ajuster le projet si nécessaire et de développement d'une réponse managériale quant aux observations, recommandations et constations issues de l'évaluation,

- o Avec les communautés et participants au projet ATJ, des sessions communautaires de restitution des résultats de l'évaluation seront organisées par les agents de MEAL des organisations membres du consortium AtJ pour capitalisation et retro information quant à ce.

7. SOUTIEN ET RESSOURCES FOURNIS PAR LE CONSORTIUM AtJ

Les besoins humains pour cette évaluation sont constitués de :

- Un/une consultant(e)/ ou cabinet à recruter qui sera chargé(e) de l'évaluation ; qui à son tour identifiera/recrute une équipe de travail (pouvant comprendre notamment des collecteurs des données, des superviseurs ou autre agent), adaptée aux contextes du projet dans les zones visées selon la méthodologie de consultance. International Alert devrait s'assurer que les collecteurs des données ont été recrutés localement, maîtrisent la langue locale et qu'ils/elles sont à la hauteur de leur tâche.
- Les besoins logistiques et matériels sont constitués des véhicules et les coûts liés au logement, per diem, pour l'équipe Alert en supervision du/de la consultant/e.
- Les besoins de mise en contacts du consultant(e) ou cabinet avec les participant/es au projet y compris les autorités politico-administratives et judiciaires des pays ciblés par le projet AtJ ,

Le budget réel à utiliser sera soumis par le/la consultant(e) /cabinet et devra être validé en avance par International Alert. Ce budget regorgera toutes les dépenses liées à l'évaluation entre autres, les honoraires, le transport et per diems des consultant/es, des collecteurs des données ; la collecte des données sur le terrain, le transport, la communication, le rapportage, etc.

Soulignons que le/a consultant/e ou cabinet sera également chargé de recruter les collecteurs des données en collaboration avec le département MEAL d'Alert, de les former et de leur rendre la mobilité (transport).

8. ÉTIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES

La protection des données suivra les directives du Règlement Général sur la Protection des Données, le GDPR (General Data Protection Régulation). L'évaluateur demandera le consentement de la personne interrogée avant l'entretien.

Afin d'offrir l'anonymat aux répondants, les notes des entretiens et des discussions de groupe seront numérotées et seront référencées dans le rapport avec ces numéros afin que le rapport soit anonyme. Une liste des dates et des lieux où les entretiens ont eu lieu sera incluse dans l'annexe, mais l'évaluateur évitera si possible d'utiliser des noms dans le rapport et les annexes. Les données brutes anonymisées resteront sur PROMPT et la liste liant les données aux noms restera dans les dossiers personnels des évaluateurs.

L'évaluateur connaîtra le processus à utiliser pour garantir l'anonymat et pourra l'expliquer aux personnes interrogées. Les personnes interrogées doivent comprendre cela et être à l'aise avec le processus avant le début de l'entretien, ou l'intervieweur doit être en mesure de fournir des dispositions supplémentaires si nécessaire. Lorsqu'un sujet est particulièrement sensible, l'évaluateur peut proposer différentes options, notamment ne pas enregistrer, ne pas citer, ne pas conserver d'enregistrements, etc.

L'évaluateur ne doit, ni pendant la durée de la mission ni après la fin de la mission, divulguer informations exclusives ou confidentielles liées au service sans le consentement écrit préalable du pouvoir adjudicateur. Intérêts patrimoniaux sur tous les matériaux et documents préparés par le contrat titulaire dans le cadre de cette cession deviendra et restera la propriété d'Alert.

9. COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE REQUISES

Nous cherchons un(e) consultant(e) externe/ cabinet maîtrisant le contexte de la région de Grands lacs pour réaliser l'évaluation. Un/une consultant(e)/ ou le/la consultant(e) lead/principal proposé par le cabinet devra être en mesure de diriger l'ensemble de la mission de consultance pour réaliser les tâches attendues et obtenir les produits requis.

Qualifications du/de la consultant/e lead ou principal de celui qui sera principalement chargé pour le compte de la firme :

- Excellentes compétences écrites et orales en Français et en Anglais requises, y compris une capacité démontrée à rédiger des rapports d'évaluation des performances programmatiques ;
- Master dans un domaine pertinent, de préférence en droit, résolution des conflits, consolidation de la paix ;
- Au moins 7 ans d'expérience dans la recherche et le suivi-évaluation dont un minimum de 5 ans d'expérience dans la conduite des évaluations des projets y compris les projets de consolidation de la paix et/ou d'accès à la justice dans la région des grands Lacs ;
- Expérience dans le développement et la gestion de discussions de groupe, d'entretiens, et enquêtes ;
- Capacité à comprendre et prendre en comptes les dynamiques des conflits, la sensibilité au conflit, au contexte et au genre dans les évaluations des projets du secteur de la justice, stabilisation et consolidation de la paix
- Capacité à être flexible avec le temps et l'horaire de travail tout en étant culturellement sensible ;
- Excellentes compétences en rédaction de rapports d'évaluation des performances programmatiques ;
- Connaissance du contexte socioculturel, économique, juridique, judiciaire et politique de la région des Grands Lacs ;
- Capable de lire, de digérer et d'analyser avec précision de grandes quantités d'informations, de fournir des résumés succincts et expliquer l'importance de ces informations.

Au cas où le/la consultant(e)/ ou cabinet proposait des agents ou consultants nationaux pour soutenir le consultant lead, les critères ci-dessus seront d'application avec possibilité d'adapter les critères ci-dessous :

- Licence (Bac+5) dans un domaine connexe, de préférence en droit, résolution des conflits, consolidation de la paix, droits de l'homme, relations internationales, développement ou domaine connexe
- Au moins 5 ans d'expérience dans la recherche et le suivi-évaluation dont un minimum de 3 ans d'expérience dans la conduite des évaluations des projets y compris les projets de consolidation de la paix et/ou d'accès à la justice dans la région des grands Lacs

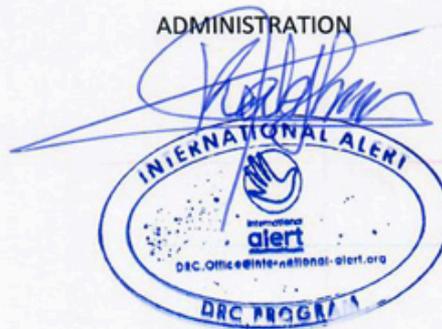
10. PROCESSUS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidat/es intéressés par le présent appel d'offres peuvent soumettre à International Alert un dossier contenant :

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) Deux rapports d'évaluation mi-parcours d'un précédent projet plus ou moins similaire
- 3) Un projet d'évaluation pour cette consultance (10 pages maximum). Ce projet d'évaluation devrait contenir une proposition technique incluant la description de la méthodologie et une proposition financière détaillée (nombre des jours et taux journalier) ;
- 4) Les documents officiels d'autorisation de travailler en RDC et/ou au Rwanda, s'il s'agit d'un cabinet de consultance national ou international ;
- 5) Les CVs à jour et véridiques des consultants évaluateurs proposés pour cette évaluation ;
- 6) Trois (3) références des organisations pour lesquelles le consultant ou le cabinet a réalisé de récentes évaluations pour les projets similaires.

Les manifestations d'intérêt pour cet appel doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : drc-hr@international-alert.org en copiant plwanzo@international-alert.org au plus tard le **14 janvier 2025**.

Fait à Goma, le 19 décembre 2024,



[Retour à la liste](#)